

## Clause d'information sur le traitement des données à caractère personnel

Conformément à l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, également connu sous le nom de RGPD, nous communiquons ce qui suit :

1) Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est le ministre de la justice, dont le siège est à Varsovie, Al. Ujazdowskie 11, code postal : 00-950, tél. : 22 52 12 888.

2) Le responsable du traitement a désigné un délégué à la protection des données.

Le délégué à la protection des données peut être contacté pour toutes les questions concernant le traitement des données à caractère personnel et l'exercice des droits relatifs au traitement des données.

Le délégué à la protection des données peut être contacté :

par lettre à l'adresse : Inspektor Ochrony Danych, Aleje Ujazdowskie 11, 00-950 Warszawa;

ou par e-mail : [iod@ms.gov.pl](mailto:iod@ms.gov.pl) lub [kontakt@ms.gov.pl](mailto:kontakt@ms.gov.pl).

3) Le traitement de vos données à caractère personnel sera effectué en vertu de l'article 6 du RGPD, paragraphe 1, points c) et e), en liaison avec l'article 14 du code de procédure administrative du 14 juin 1960 (Journal officiel de la République de Pologne de 2024, point 572, tel que modifié), afin de remplir une obligation légale incombant au responsable du traitement et d'exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ainsi que pour traiter une plainte/demande/lettre que vous avez introduite, conformément aux dispositions du règlement du Conseil des ministres du 8 janvier 2002 relatif à l'organisation de la réception et de l'examen des plaintes et des demandes [*rozporządzenie Rady Ministrów z dnia 8 stycznia 2002 r. w sprawie organizacji przyjmowania i rozpatrywania skarg i wniosków*], JO de la République de Pologne de 2002, n° 5, point 46, tel que modifié.

4) Le traitement de vos données peut être soumis à des limitations, sauf pour des raisons importantes d'intérêt public de la République de Pologne ou de l'Union européenne.

5) Vos données à caractère personnel ne peuvent être transférées à des pays tiers et à des organisations internationales qu'en vertu des dispositions du droit national, des accords internationaux et des conventions applicables.

6) Vos données à caractère personnel seront conservées pendant les périodes prévues par la loi et archivées conformément aux règlements du ministère polonais de la Justice. Vous avez le droit d'accéder au contenu de vos données à caractère personnel, le droit de rectification, la limitation du traitement, le droit de vous opposer au traitement de vos données et le droit à l'effacement de vos données, sauf si des règles spécifiques en disposent autrement.

7) Vos données à caractère personnel ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée, y compris d'un profilage.

8) Nous vous informons que vos données à caractère personnel ne seront transmises à d'autres destinataires que conformément aux dispositions légales.

9) Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle si, à votre avis, le traitement de vos données à caractère personnel constitue une violation du RGPD.

La plainte peut être déposée :

– *oralement*, pour mémoire, auprès du président de l'Autorité de protection des données à caractère personnel, à l'adresse : Prezes Urzędu Ochrony Danych Osobowych, ul. Stawki 2, 00-193 Warszawa;

- *par écrit* à l'adresse du président de l'Autorité de protection des données à caractère personnel : Prezes Urzędu Ochrony Danych Osobowych, ul. Stawki 2, 00-193 Warszawa;
- *par voie électronique*, conformément aux informations publiées sur le site web de l'Autorité de la protection des données à caractère personnel : (<https://uodo.gov.pl/>).